

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1180**19 novembre 2004****SOMMAIRE**

3A Invest S.A., Luxembourg	56625	Grunwald S.A., Luxembourg	56630
3A Invest S.A., Luxembourg	56625	Hansa Overseas Holding S.A., Luxembourg	56638
Anglogold Luxembourg Shelf One S.A., Luxembourg	56631	Hansa Overseas Holding S.A., Luxembourg	56638
Anglogold Luxembourg Shelf One S.A., Luxembourg	56631	Jame S.A., Luxembourg	56639
Breskens Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56594	Jame S.A., Luxembourg	56639
Camping International S.A., Larochette	56627	KDC S.A., Luxembourg	56634
Camping International S.A., Larochette	56627	Lux-Portfolio, Sicav, Luxembourg	56631
CQS, S.à r.l., Emerange	56623	Megagestion S.A., Luxembourg	56623
Doumel Holding S.A., Luxembourg	56640	Megagestion S.A., Luxembourg	56623
Doumel Holding S.A., Luxembourg	56640	NPI (International), S.à r.l., Luxembourg	56594
Doumel Holding S.A., Luxembourg	56640	ProLogis Germany XIX, S.à r.l., Luxembourg	56639
Erre Tre S.A., Luxembourg	56627	ProLogis Germany XIX, S.à r.l., Luxembourg	56639
Erre Tre S.A., Luxembourg	56627	ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg	56593
Evolution Holding S.A., Luxembourg	56636	Si Lux S.A., Luxembourg	56628
Farton Holdings S.A., Luxembourg	56633	Syntonia S.A., Luxembourg	56628
Farton S.A., Luxembourg	56638	Syntonia S.A., Luxembourg	56628
FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	56616	TD Lux, S.à r.l., Luxembourg	56625
		Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxembourg	56637

ProLogis ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.857.

Extrait des résolutions prises le 13 septembre 2004 par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076767.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A / Gérant A

Signatures / Signatures

(076171.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 18,666,650.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.259.

In the year two thousand and four, on the tenth day of the month of August.

Before Maître Georges d'Huart, notary, residing in Pétange.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 10th June 2004 by deed of the Notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by notarial deed of the undersigned notary on 10th August 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented, and the number and class of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 560,000 Class A Shares, all 62,222 Class B Shares and all 124,444 Class C Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows (it being expressly noted and resolved that the agenda items are interrelated and cannot be approved one without the other):

A. Approval of Share Transfers and Acknowledgment thereof:

(1) Approval of the transfer of (i) 3,732 Class C Shares to Filiep Balcaen, (ii) 68,335 Class C Shares to FLOORINVEST HOLDING S.A. and (iii) 52,377 Class C Shares to ENTERHOLD S.A. Consequential approval of Mr Filiep Balcaen, FLOORINVEST HOLDING S.A. and ENTERHOLD S.A. as new shareholders of the Company and acknowledgement of such transfers;

(2) Approval of the transfer of 62,222 Class B Shares to COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. Consequential approval of COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. as a new shareholder of the Company and acknowledgement of such transfer;

B. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form (Draft 8 TH) as set out in the proxy, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate but in relation to article two of the articles of incorporation of the Company relating to the corporate object of the Company which shall be amended as follows:

«Art. 2. Object, purpose

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

C. Determination of the number of Board Members at six (6) members, confirmation of the mandate of the existing board members for an undetermined period and qualification thereof as Class A Directors, election of Mr Richard Hanson as fourth Class A Director for an undetermined period, election of Mr Herman Paridaens as Class B Director for an undetermined period and election of Mr Filiep Balcaen as Class C Director for an undetermined period;

D. Election by the Class B Shareholders of Mr Herman Paridaens as Class B Representative as set out in the amended and restated articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously resolved that all agenda items are interrelated and that one cannot be approved without the other. The meeting then unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to approve the following transfers of shares in the Company:

(A) Transfer of:

- i) 3,732 Class C Shares to Filiep Balcaen, residing in 8790 Waregem Galgestraat 70, Belgium,
- ii) 68,335 Class C Shares to FLOORINVEST HOLDING S.A. a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 3, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg and registered under number B 35.035 at the Registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, and
- iii) 52,377 Class C Shares to ENTERHOLD S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg and registered under number B 34.976 at the Registre de commerce et des sociétés of Luxembourg,

(B) Transfer of 62,222 Class B Shares to COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated under the laws with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered under number B 18.433 in the Registre de commerce et des sociétés of Luxembourg,

and consequentially to approve Mr Filiep Balcaen, FLOORINVEST HOLDING S.A., ENTERHOLD S.A and COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., as new shareholders of the Company.

Immediately thereupon the meeting acknowledged the transfers occurred pursuant to (A) and (B) above so that the share capital of the Company is held as follows:

<i>Shareholder</i>	<i>Class of Shares</i>	<i>Number of subscribed Shares</i>
(1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	A	300,293
(2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	A	205,993
(3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	A	7,678
(4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	A	36,856
(5) Officers Nominees Limited	A	9,180
Total Class A Shares	A	560,000
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION (LUXEMBOURG) S.A., 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg (R. C. B 18.433)	B	62,222
Total Class B Shares	B	62,222
Filiep Balcaen	C	3,732
FLOORINVEST HOLDING S.A.	C	68,335
ENTERHOLD S.A.	C	52,377
Total Class C Shares	C	124,444

Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter:

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Name

Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or, social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 5. Share Capital

5.1. The issued share capital of the Company is set at eighteen million six hundred and sixty-six thousand six hundred and fifty euro (EUR 18,666,650) divided into five hundred and sixty thousand (560,000) Class A Shares, sixty-two thousand two hundred and twenty-two (62,222) Class B Shares and one hundred twenty-four thousand four hundred and forty-four (124,444) Class C Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and with such rights as set out in the present Articles of Incorporation. Any Shares issued after the Restatement Date shall be issued in Class D.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Incorporation as set out in article 15.

5.3. (intentionally left blank)

5.3.1. Save as provided in article 5.4 below, issues of Shares shall be proposed concurrently to the Shareholders of each Class pro rata to the shares in issue in the relevant Shareholders' Class. Issues of Shares shall be subject to the pre-emptive subscription rights of existing Shareholders pro rata to their holdings. Such pre-emptive subscription rights shall be exercisable for a period of not less than 30 days following the proposal to increase the issued share capital (the «Exercise Period»).

5.3.2. In the event one or more of the existing Shareholders of a Class do not exercise or wish to exercise such pre-emptive subscription rights, each such relevant Shareholder shall give notice thereof to the Company (the «Non-Exercise Notice»). If a Shareholder has not exercised his pre-emptive rights at the end of the Exercise Period, he shall be deemed to have given a Non-Exercise Notice to the Company.

5.3.3. Any Shares offered for subscription for which a Non-Exercise Notice has been received (or is deemed received) by the Company will be offered in priority for subscription to the other existing Shareholders of such Class. If after a period of 10 days (or unless notices as to the non acceptance of such offer have been received from all entitled Shareholders), not all such Shares offered have been subscribed to or agreed to be subscribed to by the Shareholders of such Class, the remaining Shares for subscription by such Class shall be offered to the Shareholders of the other Classes provided always that the Shares issued after the Restatement Date shall be issued as Class D Shares. If after a period of 10 days (or unless, notices as to the non acceptance of such offer have been received from all entitled Shareholders) not all Shares offered for subscription have been subscribed to, no further pre-emptive subscription rights shall apply.

5.4. Any pre-emptive subscription rights of the existing Shareholders provided for in article 5 or otherwise may be waived by a resolution of the General Meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

5.5. The provisions of articles 5.3 and 5.4 shall apply mutatis mutandis to any issue of securities or instruments giving the right to subscribe for Shares or stated to be convertible into Shares of the Company.

Art. 6. Board of Directors

6.1. The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a «Director» or a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of up to 6 (six) Board Members as determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders pursuant to the provisions of article 6.3. and in accordance with the provisions of article 15.4.(1) and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 6.

6.2. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 15, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

6.3. The Board of Directors shall always be composed so that (i) up to four (4) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class A Shareholders representing a simple majority of the Class A Shares (such Board members referred to as «A Directors» or «Class A Board Members»), (ii) up to one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class B Shareholders representing a simple majority of the Class B Shares (such Board Member referred to as «B Directors» or «Class B Board Member») and (iii) up to one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Class C Shareholders representing a simple majority of the Class C Shares (such Board Member referred to as «C Directors» or «Class C Board Member»).

6.4. Each of Class A, B and C of Shareholders may by simple majority decision of a Class meeting or written class resolution, waive in part or in full (for such period of time as it determines) its right to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event such Class of Shareholders decides to terminate such waiver, the Company shall within one (1) month proceed to the election of Board Members as appropriate. In the event the Class B or the Class C Shareholders, as the case may be, do not provide for a list of candidates as provided for in article 6.2. within 10 days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived their respective rights to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members.

Art. 7. Board Proceedings

7.1. The Board of Directors shall elect a chairman among the A Directors.

7.2. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting (such majority to include the B Director and the C Director, if any). In the event such quorum is not reached, the Board shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if at least (i) three (3) A Directors and the B Director or the C Director (if any) or (ii) four (4) A Directors are present or represented at such meeting.

7.3. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least seven (7) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 24 hours), unless all Board members are present or represented or such convening period has been waived by those Board members not present or represented at the relevant meeting. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4. Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.5. Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, or telegram another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6. Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors at least one of which always needs to be an A Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors at least one of which needs to be always an A Director.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures

8.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting (and/or if so provided herein any class meeting, as the case may be) shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting (or if so provided herein, class meeting, as the case may be) or as may be otherwise provided herein.

8.2. The Board of Directors of the Company, and to the extent required the holders of Shares (or right or interest therein), shall take such action or resolutions (as the case may be) in order to comply with the provisions set out hereafter, so that, unless Majority Class A Consent has been expressly received:

8.2.1. neither the Company nor any Group Member shall merge or consolidate with any other company other than another Group Member;

8.2.2. no Group Member shall do anything unless required to do so by law under which it will be liquidated or otherwise enter insolvency, dissolution or termination of its corporate statutes;

8.2.3. no Group Member will allot or issue any shares or other securities or grant to any person any option or right to call for the issue of any share or security other than any issues of shares or securities or grants of options or rights to call for such shares or securities by one Group Member to another Group Member);

8.2.4. no Group Member will increase or reduce its issued capital (other than in connection with an issue of fully paid shares to another Group Member);

8.2.5. no Group Member may make any distribution, by way of dividend or otherwise to the holders of its shares (other than a distribution by way of dividend or otherwise by one Group Member to another Group Member) it being recognised that (where the holding of one member in another Group Member does not confer control) this may not be possible or where the payment of dividends is necessary because of the rights of holders of shares;

8.2.6. the Company will not permit any Transfer of the Shares other than as permitted in the Articles of Incorporation;

8.2.7. the Company shall not consolidate, subdivide or convert any of its Shares or alter any of the rights attached to such Shares;

8.2.8. the Company shall not increase or reduce its share capital or reduce any capital redemption fund or capital reserve or capitalise any profits available for distribution;

8.2.9. the Company shall not purchase or redeem any of its own Shares;

8.2.10. there shall be no amendment to the Articles of Incorporation of the Company;

8.2.11. no Group Member shall adopt a share option plan for the benefit (directly or indirectly) of Employees;

8.2.12. no Group Member shall create, enter into or acquire any other business, joint venture or partnership or interest therein if as a consequence the Group Member will incur any material liability and/or the aggregate capital commitment thereto exceeds EUR 500,000 or acquire the share capital, or any instruments convertible into share capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee), of any other company or body corporate if as a consequence the Group Member will incur any material liability and/or the aggregate cost of such acquisition exceeds EUR 500,000 unless the commitment of such expenditure was contemplated and itemised in the Relevant Budget for the year in which such contract is entered into;

8.2.13. the Group, taken as a whole, shall not discontinue or extend in any material respect the general nature of the business carried on by it at the Restatement Date;

8.2.14. no Group Member shall sell any asset or group of related assets (other than sales in the ordinary course of its business or inter group transfers) which have an aggregate value of more than EUR 500,000 or the value of which when aggregated with all other assets sold by all Group Members in any financial year (not being in the ordinary course of business or to other Group Members) exceeds EUR 2,000,000 unless the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;

8.2.15. no Group Member shall:

(i) enter into a contract which involves the commitment of expenditure (other than capital expenditure covered by article 8.2.16. below) by that Group Member in excess of EUR 1,000,000; or

(ii) enter into a contract which involves the commitment of expenditure (other than capital expenditure covered by article 8.2.16. below) by that Group Member of EUR 1,000,000 or less at a time when the aggregate of such committed expenditure for the relevant financial year (in or outside of the ordinary course of business) under contracts entered into by all Group Members exceeds EUR 2,000,000 unless the capital expenditure on the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;

8.2.16. no Group Member shall:

(i) commit itself to any capital expenditure in excess of EUR 500,000 on any item; or

(ii) commit itself to any capital expenditure of EUR 500,000 or less at a time when the aggregate of all such capital expenditure commitments of all the Group Members for the relevant financial year exceed EUR 1,000,000; unless the capital expenditure on the item was contemplated and itemised in the Relevant Budget;

8.2.17. no Group Member shall have outstanding loans at any time other than those in existence on the Restatement Date;

8.2.18. no Group Member will create or attempt to create or issue or allow the creation of any mortgage, fixed or floating charge, pledge or encumbrance or other security of any kind upon all or part of their property or assets other than those existing at the Restatement Date or as a result of reservations of title arising in the course of normal trade and charges which arise by operation of law;

8.2.19. no Group Member shall (other than as may have been agreed on the Restatement Date or prior thereto) repay, purchase or redeem any of its debt other than as required under the terms of the issue of the debt and, other than through individual voluntary repayments of up to EUR 500,000 provided the aggregate of any such voluntary repayments made by the Group shall not exceed EUR 1,000,000 in any financial year (taking all repayments of all Group Members together);

8.2.20. other than as may have been agreed on the Restatement Date or prior thereto, no Group Member will give any guarantee or indemnity or accept or undertake any joint or several liability with any other person except in the ordinary course of business or in connection with acquisitions of property (such as guarantees of lease payments);

8.2.21. no Group Member shall enter into any transaction with any related party. For this purpose «a related party» means a holder of Shares or any rights or interest therein and a connected person of any individual which is a holder of Shares or any rights or interest therein or, an Employee of a holder of Shares or any rights or interest therein, and any affiliate of any corporate body which is a holder of Shares or any rights or interest therein and «corporate body» shall include any company or partnership. This restriction does not apply to service agreements entered into by Group Members with managers or normal transactions arising properly out of their engagements as Employees of the Group or transactions between companies of the Group;

8.2.22. neither the Company nor any Group Member shall change its auditors;

8.2.23. no Group Member shall vary the material terms of any service agreements, pension provisions or other benefit entitlement of any manager nor dismiss any manager or recruit a new appointee in respect of the positions held by the manager; and

8.2.24. no Group Member shall materially vary the terms of any Group Member Employee benefit plans or other generally available employee benefits;

8.2.25. no annual revenue or capital budgets of any division of the Group (such divisions being as identified in the Relevant Budgets) shall be adopted or varied;

8.2.26. none of the Company, any other Group Member nor any successor entity of the Company will list its shares or any other securities on any recognised stock exchange;

8.2.27. no consent is given by any Group Member to any subsidiary for any transaction which would otherwise fall within articles 8.2.1. to 8.2.26. above and no voting rights attaching to the shares in any Group Member are exercised;

8.2.28. the Company will not make any variation to, or waive any rights under, any major agreement or arrangement it may enter into from time to time (if any) or securities, instruments, certificates or PECs issued or to be issued (if any) by the Company; and

8.2.29. the Company will not take any step which would require the consent of the any counterparty under any major agreement or arrangement from time to time (if any).

8.3. The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members one of which at least must always be an A Director of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 9. Board Indemnification

9.1. The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3. below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

9.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or Employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as manager, director, officer or Employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Transfer of Shares

11.1. Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

11.2. Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders»)) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

11.3. Transfers of Shares shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

11.4. Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

11.5. Unless Majority Class A Consent has been received no Transfer of Shares to any Person may be made by any Shareholder (the «Transferor») unless at the same time such proportion of the Transferor's PECs (if any) which is as nearly as practicable equal to the proportion which the subscription price of the relevant Shares (or right or interest therein) to be Transferred by the Transferor bears to the aggregate subscription price of the Shares (or right or interest therein) then held by the Transferor are Transferred to the same Person.

11.6. Save as may be otherwise expressly provided for in a shareholders' or like agreement (if any) between the Shareholders and the Company, none of the Employee Holder and the Class C Shareholders at the Restatement Date shall Transfer any Shares (whether of Class B, C or if issued after the Restatement Date, Class D) (of for the avoidance of doubt, rights or interest therein) prior to the third anniversary of Restatement Date without the prior written approval of the Majority Class A (however always subject to the provisions of articles 11. 1 to 11.5) (save as to the Transfers pursuant to article 13 and article 14).

Art. 12. Pre-emption Rights on Transfer

12.1 Except in the case set out in article 12.3 and as otherwise provided in the present Articles of Incorporation, no Shares shall be Transferred (and for the avoidance of doubt no right or interest in any Shares shall be Transferred or (except by the Company) created) unless and until the rights of pre-emption conferred by this article have been exhausted.

12.2 (intentionally left blank)

12.2.1. A Shareholder who intends to Transfer any Shares (the «Vendor») shall give to the Company notice in writing (the «Transfer Notice»), offering to Transfer by way of sale the number of Shares (or for the avoidance of doubt any interest or right therein) (the «Shares for Sale») and stating the price (the «Sale Price») at which he is prepared to Transfer the Shares for Sale.

12.2.2. Receipt of the Transfer Notice by the Company shall constitute the Company as the Vendor's agent for the sale in accordance with the following provisions of this article.

12.2.3. Within seven days of service of the Transfer Notice (the «Relevant Date») the Company shall invite the Shareholders at the Relevant Date (other than the Vendor) to apply to be Transferred by way of purchase their Proportionate Entitlement (defined below) of the Shares for Sale at the Sale Price. Every such invitation shall be made in writing and shall specify the proportion of the Shares for Sale each such Shareholder may offer to be Transferred by way of purchase. Each such Shareholder may offer to be Transferred by way of purchase such proportion of Shares for Sale which as nearly as practicable may equal his proportion of the number of the existing issued Shares held by him at the date of the offer (the «Proportionate Entitlement»). Every invitation under this article 12.2.3. shall be accompanied by a form of application for use by such Shareholder to indicate if he wants to offer to be Transferred by way of purchase his entire Proportionate Entitlement and also such further proportion of the Shares for Sale in excess of his Proportionate Entitlement (the «Excess Entitlement») which he is offering to be Transferred by way of purchase. The Shareholders shall be entitled to respond to such invitation within 21 days from the date of its despatch.

12.2.4. At the expiration of such 21 days, the Shares for Sale shall if offers have been received from the Existing Shareholders for 100 (or more) of the Shares for Sale be allocated in the following manner:

(i) each Shareholder who has accepted his Proportionate Entitlement shall have it allocated to him;

(ii) if any part of the Shares for Sale then remains unallocated it shall then be allocated to satisfy the Excess Entitlements; and

(iii) if there are insufficient Shares for Sale to satisfy the Excess Entitlements in full they shall be allocated (as nearly as possible) in the proportion that the Shares of the Shareholders applying for Excess Entitlements bear to each other.

12.2.5. Within seven days of the expiry of the 21 day period in which applications from purchasing Shareholders can be made in accordance with this article 12, the Company shall notify the Vendor and all Shareholders in writing as to whether or not offers for the Transfer by way of purchase of the entire Shares for Sale have been received under this article 12 and allocated accordingly. If the entire Shares for Sale shall have been so allocated the notification shall give the details of the offers which have been made and of the allocations made as between Transferee Shareholders under this article 12.2. Each Transferee Shareholder shall be bound subject to offers being received for 100% or more of the Shares for Sale by the terms of any application made by him to be Transferred by way of purchase in accordance with this article 12 such proportion of the Shares of Sale as is specified therein at the Sale Price. If any Transferee Shareholder shall default in making payment for any Shares for Sale which he has agreed to be Transferred by way of purchase, then such Shares for Sale shall be reallocated to satisfy any outstanding Excess Entitlements or if there are none the Vendor shall be entitled to Transfer the entire Shares for Sale as provided in article 12.2.7.

12.2.6. If offers shall have been received for the entire Shares for Sale and it shall have been allocated under this article 12, the Vendor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price, to accept such offers and Transfer the Shares for Sale in the proportions allocated pursuant to this article to the relevant Transferee Shareholders. If, after becoming so bound, the Vendor defaults in Transferring the Shares for Sale, the Company may receive the Transfer money and the Vendor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of Shares for Sale to the Transferee Shareholders, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Vendor and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each Transferee Shareholder and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person.

12.2.7. If offers to Transfer by way of purchase the entire Shares for Sale are not received from existing Shareholders within the 21 days specified in article 12.2.3., then (i) if the Vendor is an Employee vendor who is a Good Leaver (each as defined in article 13) the Company or the Trust (in accordance with article 13) shall, if permitted by and in accordance

with the relevant laws, be Transferred by way of purchase the entire Shares for Sale at the Sale Price, (ii) in any other case or if the Company or the Trust is unable as a matter of law to by Transferred by way of purchase the entire Shares for Sale of a Good Leaver the Vendor may within 90 days of the date on which he receives notification of that fact under this article 12 Transfer the entire Shares for Sale to any Person or Persons being Persons approved by the Majority Class A, in a bona fide Transfer by way of sale at a price not less than the Sale Price and on terms no more favourable to the purchaser (after deduction, where appropriate, of any dividend or other distribution to be retained by the Vendor).

12.2.8. Notwithstanding any of the foregoing provisions, no Class A Share may be Transferred by way of acquisition to a holder of Class B Shares (or any right or interest therein) until all offers for such Class A Shares by holders of Class A Shares shall have been accepted, and no Class B Shares (or any right or interest therein) may be Transferred by way of acquisition to a holder of Class A Shares until all offers for such Class B Shares by holders of Class B Shares shall have been accepted.

12.3. The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in article 12.2.:

12.3.1. Any Transfer of Shares by a Shareholder to any Person with the Majority Class A Consent in writing and, in addition, in the case of Class B Shares, the approval of the Class B Representative, and, in addition, in the case of Class C Shares with the approval of the Individual Class C Shareholder at the Restatement Date, each with the approval of the holders of at least 75 per cent of the Shares (in writing or by way of a General Meeting);

12.3.2. Any Transfer of Shares (regardless of Class) by a Class A Shareholder to any of the Affiliates of that Class A Shareholder (and shall further for the avoidance of doubt, not be subject to the restrictions of article 11);

12.3.3. Any Transfer of all the Shares held by the Class C Shareholders at the Restatement Date to an entity controlled by the Individual Class C Shareholder;

12.3.4. For the avoidance of doubt, any Transfer of Shares (whether of Class A or if issued after the Restatement Date, Class D Shares) by an Class A Shareholder to another Class A Shareholder (or in the case the Class A Shareholder is expressed to hold such Shares as a nominee for or on behalf of a Person, to any of the Affiliates of such Person) (and shall further for the avoidance of doubt, not be subject to the restrictions of article 11);

12.3.5. A Transfer referred to in article 13 or 14;

12.3.6. provided that if a Transfer is to an Affiliate of the Transferor if and whenever any Person holding Shares ceases to be an Affiliate of the Transferor, such Person shall be bound to and shall forthwith give a Transfer Notice pursuant to article 12.2. in respect of the Shares in question. Any Person to whom a Transfer may be made under article 12.3.2, 12.3.3 and 12.3.4 above shall herein be called a «Permitted Transferee».

Art. 13. Transfers of Class B or D Shares (or any rights or interest therein) (held by a Class B Shareholder and/or an Employee Holder)

13.1. Any Employee Holder who ceases for any reason to be Employed by any Group Member without remaining or becoming an Employee of any other Group Member shall, unless otherwise agreed by the Board with the written approval of the Majority Class A not later than 90 days following the date on which he so ceased to be Employed be bound and shall (unless otherwise so agreed) be deemed to give a Transfer Notice at the amount determined under article 13.4 below in respect of all of the Shares (or any right or interest therein) (whether of Class B or if issued after the Restatement Date, Class D Shares) he holds (directly or indirectly).

13.2. If at any time any Person (whether or not a holder of Shares or rights or interest therein) ceases for whatever reason to be a Director (or in the case of a Group Member other than the Company, a director) or Employee of any Group Member and at any time thereafter becomes the holder of any Shares (or rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights of interests acquired by him whilst he was such director or Employee, he shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Shares (if any) (or rights or interests therein) he holds in the amount determined under article 13.4. below.

13.3. Subject to article 13.4. below, on receipt by the Company of a Transfer Notice pursuant to article 13.1. or 13.2. above the Company shall be entitled to allocate the Shares for Sale at the price referred to in article 13.4.:

13.3.1. to a Person or Persons, if any, replacing (directly or indirectly) the Vendor as an Employee or director of the Company (or of a Group Member) Provided That such replacement is found within 60 days of the date of the Transfer Notice and in case such Person does not wish to be transferred the Shares for Sale, to the other holders of Class B Shares;

13.3.2. to a trust or scheme for the benefit of a replacement manager or the Employees (the «Trust»); or

13.3.3. otherwise as agreed by the Board or, if the Transferee is a Class A Shareholder or an Affiliate thereof otherwise than as a nominee or trustee of such Person who is not a Class A Shareholder or an Affiliate thereof, by the holders of a majority of the Shares not owned or controlled by a Class A Shareholder or an Affiliate thereof.

13.4. The amount at which any Shares (or rights or interest therein) shall be offered under this article 13 shall be:

13.4.1. to the extent permitted by law, in the case of an Employee Holder who dies or retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or pre-pension arrangements (which cannot be determined solely by an Employee) provided for by applicable law, or in circumstances where the Board has agreed that such Employee Holder has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Employee Holder, or such Employee Holder has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or is a person whom the Board, with the prior written approval of the Majority Class A, has agreed to treat as a good leaver (a «Good Leaver»), the Fair Value thereof or, if higher, the Issue Price (as defined below);

13.4.2. in any other case (a «Bad Leaver») at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Directors, with the prior approval of the Majority Class A, has agreed:

(i) if the Transfer Notice is given on or before the first anniversary of the Restatement Date the amount paid up on any Share (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) (the «Issue Price»);

(ii) if the Transfer Notice is given between the first and second anniversaries of the Restatement Date, at 25 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

(iii) if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Restatement Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

(iv) if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Restatement Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

(v) if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Restatement Date at the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price.

13.5. The Trust shall be entitled to Transfer some or all of the Shares which it acquires to Employees (other than the holders of Class B Shares or any rights or interest therein) provided the identity of such Employees has been approved by Class B Representative and the chairman of the Board of Directors and the Transfer has been approved by Shareholders holding together at least 75 per cent of the Shares of the Company.

Art. 14. Purchase offer and Tag Along

14.1. If the holders of more than 51 per cent of the Shares (or any right or interest therein) then in issue wish to sell all their Shares and have first consulted with the Majority Class A and the Individual Class C Shareholder and subsequently find a bona fide arm's length purchaser which is not an Affiliate of any of such Shareholders and agree terms for the sale to such purchaser of all the Shares of all the Shareholders in the Company then, on receipt of written notification of such fact, all the other holders of Shares (or any right or interest therein) shall be bound to accept any offer from such a purchaser on the same terms as agreed provided that for the Class B Shares and Class C Shares as well as the Class D Shares the purchase price shall be adjusted so as to take into account the rights as to dividends and liquidation proceeds of such Shares pursuant to articles 19 and 20 hereafter, and shall have no rights of pre-emption and all Shareholders by purchasing Shares or subscribing to Shares (directly or indirectly, or any right or interest therein) of the Company agree in such case to waive (and thereby effectively waive) all rights of pre-emption or veto in respect of such sale and analogous rights under the Articles of Incorporation or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Shares.

14.2. Subject to the right of the Majority Class A to waive the application of the present article 14.2 for the six first months following the Restatement Date and to the present Articles, no Transfer of any Shares shall be made by a Class A Shareholder unless the Person acquiring them (the «Acquiror») shall have made an offer to all holders of Shares to be Transferred by way of acquisition the same percentage of their Shares as is being transferred by the relevant Shareholder at a price equal to the higher of (a) the price at which such Transfer is to be made or (b) the highest price the Acquiror or Persons acting together with it has paid for any Shares in the 12 months prior to the date such Transfer would otherwise have been made, each time adjusted for the Class B, the Class C and the Class D Shares to take into account their dividend and liquidation rights as set out in article 19 and 20. In such case, the pre-emption rights set out in article 12 shall not apply and no Shareholder shall have any such pre-emptive rights. The provisions of the present article 14 shall not prevent any proposed Transfer of Shares pursuant to article 12.3 and in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company and if such Transfer would be provided for by such agreement (if any) pursuant to such agreement (if any).

Art. 15. Shareholder Decisions

15.1. Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders (or as the case may be a Meeting of the relevant class to the extent provided for herein). However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2. Each Shareholder may take part in General Meetings (or as the case may be, Class meetings of the Class of Shares he holds) or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

15.3. Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least ten (10) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

15.4. (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of Shares then in issue. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the total number of Shares then in issue and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the Shares in issue.

15.5. The present provisions shall apply mutatis mutandis to Class meetings (if any to the extent expressly provided for in the present Articles and subject to the provisions herein).

15.6. In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th June at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 16. Information Shareholders

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company and shall be provided to the Shareholders. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

Art. 17. Accounting Year

The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2004.

Art. 18. Annual Accounts, auditor

18.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.

18.2. The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor (or to the extent the thresholds set by law are reached, an independent auditor). In such case the statutory auditor (or independent auditor) shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 19. Dividends, distributions

19.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

19.2. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, provided that any distribution may only be made pursuant to the provisions set out hereafter under article 19.5.

19.3. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however always that any distribution may only be made pursuant to the provisions set out hereafter under article 19.5. The Shareholders may also decide that the balance be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

19.4. To the extent available the share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders provided however that any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 19.5. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.5. Distribution allocation: In the case of a distribution under any of articles 19.1 to 19.4 above, such amount shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

(a) Each Class D Share (if any) shall be allocated an amount equal to the proportion of the total amount distributed which such Class D Share represents in the issued share capital of the Company; and

(b) The remaining amount of the total amount distributed shall be allocated between the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares so that the amount allocated to each Class B and each Class C Share exceeds the amount allocated to a Class A Share by 28.5714%.

Art. 20. Dissolution, Liquidation

20.1 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

20.2. Upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be allocated to the shareholders in the manner set out in article 20.3. (it being understood that any prepayment of liquidation surplus during the liquidation process shall follow the same allocation provisions).

20.3. Surplus allocation: In the case of a distribution of liquidation surplus under article 20.2 above, such amount (the «Surplus») shall be allocated as follows, it being understood that no ranking shall apply to the allocations and that the distributions to be made to Shareholders pursuant to the provisions below are to be made at the same time:

(a) Each Class D Share (if any) shall be allocated an amount equal to the proportion of the Surplus which such Class D Share represents in the issued share capital of the Company; and

(b) the remaining amount of the Surplus shall be allocated between the Class A shares, the Class B Shares and the Class C Shares so that the amount allocated to each Class B and each Class C Share exceeds the amount allocated to a Class A Share by 28.5714%.

Art. 21. Sole Shareholder

If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Definitions

Affiliate: Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to an Class A Shareholder, any

person who is a partner in any Class A Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified pension trust

Articles of Incorporation or Articles: Means the present Articles of Incorporation of the Company.

Board of Directors or Board: Means the board of directors of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation.

Class: Means a class of Shares of the Company.

Class A Shareholder: Means a holder of Class A Shares (or any right, claim or interest therein).

Class A Shares: Means the Shares of Class A of the Company.

Class B Representative: Means the Class B Representative appointed by the holders of 75% of the issued Class B Shares and the first Class B Representative being Herman Paridaens.

Class B Shareholder: Means a holder of Class B Shares (or any right, claim or interest therein)

Class B Shares: Means the Shares of Class B of the Company (or any right, claim or interest therein).

Class C Shareholder: Means a holder of Class C Shares (or any right, claim or interest therein).

Class C Shares: Means the Shares of Class C of the Company (or any right, claim or interest therein).

Class D Shares: Means the Shares of Class D of the Company (or any right, claim or interest therein).

Company: Means BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Employee: Means an employee of any Group Member (as well as, upon determination of the Company, any person having entered into a management or consultancy agreement with a Group Member) and «Employed» shall mean in reference to the employment by (or upon determination of the Company, contractual relationship pursuant to a management or consultancy agreement with) a Group Member.

Employee Holder: Means an Employee of any Group Member who is also a holder of Shares in the Company (or any right or interest therein).

Fair Value: Means the amount agreed between Class A Shareholders representing 50% of Class A Shares and the Class B Representative as the fair value of any Share for the purposes of article 12 and 13 or if not agreed within three weeks, determined by a major accounting firm (not being the auditor of the Company) selected by the Board and using accepted international valuation methods on the basis of an arm's length negotiation between a willing buyer and a willing seller and on the basis of the group as a whole with no discount or premium for the fact that such shares represent either a majority or a minority holding.

General Meeting: Means the general meeting of Shareholders (regardless of class).

Group: Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «Group Member» shall have the corresponding meaning.

Individual Class C Shareholder: Means the Class C Shareholder on the Restatement Date who is an individual and not an legal entity.

Majority Class A: Means Shareholders holding a simply majority of the Class A Shares.

Majority Class A Consent: Means the consent by the Majority Class A.

PECs: Means preferred equity certificates issued by the Company (if any).

Person: Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever.

Relevant Budget: Means the consolidated budget for the Group approved by the Majority Class A.

Restatement Date: Means the date of the extraordinary general meeting of Shareholders restating the Articles of Incorporation on 10th August 2004.

Sale: Means (a) the sale of any interest in the Shares of the Company to any Person or group (whether in one transaction or a series of transactions) resulting in that person or group alone or together with Persons acting together with such Person or group holding the right to exercise 50 per cent or more of the voting rights at any General Meeting of the Company but for the purposes of these Articles none of the Shareholders of the Company at the Restatement Date shall be deemed to be acting together with one another; or

(b) the sale, transfer or disposal (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group.

Shareholders: Means the holders of Shares.

Shares: Means all the shares (parts sociales) of the Company regardless of class.

Transfer of Shares: Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or fiduciary right or rights against a fiduciary or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly.

Transferee: Means the Person to whom Shares are being Transferred.

Art. 23. Applicable law

For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Third resolution

The meeting resolved to set the number of board members at six (6) pursuant to the amended and restated articles of incorporation of the Company and to confirm the mandate of the existing board members, being Mr Yann Duchesne, Mr Julian Huxtable and Mr Gérard Becquer for an undetermined period as Class A Directors. The meeting then resolved to appoint as additional board members, Mr Richard Hanson, chief operating officer, born on 21st February 1956 in Paulton, United Kingdom and residing in 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom as Class A Director, M Herman Paridaens, director of companies, born on 3rd August 1942 in Elewijt, Belgium residing in Cyriel Buyssestraat 9, 9000 Gent, Belgium, as B Director and Mr Filiep Balcaen, director of companies, born on 9 February 1960 in Waregem, Belgium, residing in Galgestraat 70, 8790 Waregem, Belgium, as C Director, each for an undetermined period.

Fourth resolution

The Class B Shareholder then elected Mr Herman Paridaens as Class B Representative as set out in the amended and restated articles of incorporation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand and six hundred Euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 10 juin 2004 par acte du notaire M^e Joseph Elvinger, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire instrumentant en date du 10 août 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 560.000 Parts Sociales Classe A, toutes les 62.222 Parts Sociales Classe B et toutes les 124.444 Parts Sociales Classe C émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit (il est expressément noté et décidé que les points de l'agenda sont liés et qu'un point ne peut pas être approuvé sans les autres):

A. Approbation de Transferts de Parts Sociales et reconnaissance de ces Transferts.

(1) Approbation du transfert de (i) 3.732 Parts Sociales Classe C à Filiep Balcaen, (ii) de 68.335 Parts Sociales Classe C à FLOORINVEST HOLDING S.A. et (iii) de 52.377 Parts Sociales Classe C à ENTERHOLD S.A.

Approbation conséquent de M. Filiep Balcaen, FLOORINVEST HOLDING S.A. et ENTERHOLD S.A. comme nouveaux associés de la Société et reconnaissance de ces transferts;

(2) Approbation du transfert de 62.222 Parts Sociales Classe B à la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. Approbation conséquent de la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. comme nouvel associé de la Société et reconnaissance de ce transfert;

B. Modification et reformulation des statuts de la Société substantiellement sous la forme du (Draft 8 TH) indiquée dans la procuration, le mandataire étant cependant expressément autorisé et instruit à faire et à approuver les changements et modifications qu'il semble approprié sauf en relation avec l'article deux des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société qui doit être changé comme suit:

«Art. 2. Objet, but

L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titre de créance, des certificats de participation préférentielle au capital et tout autre titre de tout type et l'exercice du droit de propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés en commandite simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et procéder au placement privé d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, en se portant caution ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.»

C. Détermination du nombre des Membres du Conseil de Gérance à six (6) membres, confirmation des mandats des membres existants du conseil pour une période indéterminée et requalification de ces membres en Gérants Classe A, élection de M. Richard Hanson comme quatrième Gérant Classe A pour une durée indéterminée, élection de M. Herman Paridaens comme Gérant Classe B pour une période indéterminée et élection de M. Filiep Balcaen comme Gérant Classe C pour une période indéterminée;

D. Election par les Associés Classe B de M. Herman Paridaens comme Représentant Classe B tel qu'indiqué dans les statuts modifiés et reformulés.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité que tous les points de l'agenda sont liés et qu'un point ne peut pas être approuvé sans les autres. L'assemblée ensuite a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver les transferts suivants de parts sociales dans la Société:

(A) Transfert de

i) 3.732 Parts Sociales Classe C à M. Filiep Balcaen, demeurant à 8790 Waregem Galgestraat 70, Belgique,

ii) 68.335 Parts Sociales Classe C à FLOORINVEST HOLDING S.A., une société anonyme constituée conformément au droit luxembourgeois avec siège social au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 35.035 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

iii) 52.377 Parts Sociales Classe C à ENTERHOLD S.A., une société anonyme constituée conformément au droit luxembourgeois avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 34.976 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

(B) transfert de 62.222 Parts Sociales Classe B à la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée conformément au droit luxembourgeois avec siège sociale au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistré sous le numéro B 18.433 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et en conséquence d'approuver M. Filiep Balcaen, FLOORINVEST HOLDING S.A., ENTERHOLD S.A. et COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., comme nouveaux associés de la Société.

Aussitôt après, l'assemblée a reconnu les transferts faits suivants le point (A) et (B).

En conséquence, le capital émis de la Société est détenu comme suit:

Associés	<i>Classe de parts sociales</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>
(1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	A	300.293
(2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	A	205.993
(3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	A	7.678
(4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	A	36.856
(5) Officers Nominees Limited	A	9.180
Total Classe A	A	560.000
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION (LUXEMBOURG) S.A., 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg (R. C. B 18.433)	B	62.222
Total Classe B	B	62.222
Filiep Balcaen	C	3.732
FLOORINVEST HOLDING S.A.	C	68.335
ENTERHOLD S.A.	C	52.377
Total Classe C	C	124.444

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société comme décrit ci-après:

«Art. 1^{er}. Dénomination

Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par après une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet, but

L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titre de créance, des certificats de participation préférentielle au capital et tout autre titre de tout type et l'exercice du droit de propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés en commandite simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et procéder au placement privé d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, en se portant caution ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée

La Société est établie pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social

4.1. La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses Associés délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

4.2. L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

4.3. La Société pourra avoir des bureaux et succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4. Au cas où, de l'avis du Conseil de Gérance, des développements politiques, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes situées à l'étranger sont arrivés ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit millions six cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 18.666.650) divisé en cinq cent soixante mille (560.000) Parts Sociales de Classe A et soixante-deux mille deux cent vingt-deux (62.222) Parts Sociales de Classe B et cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-quatre (124.444) Parts Sociales de Classe C ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) et ayant les droits décrits dans les présents Statuts. Toute Part Sociale émise après la Date de Refonte sera émise dans la Classe D.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3. (blanc laissé intentionnellement)

5.3.1. Sauf ce qui est indiqué dans l'article 5.4 ci-dessous, les émissions de Parts Sociales devront être proposées en même temps aux Associés de chaque Classe au prorata des parts sociales en émission dans la Classe de Parts Sociales de l'Associé concerné. Les émissions de Parts Sociales seront sujettes aux droits de souscription préférentiels des Associés existants au prorata de leur détention. Ces droits de souscription préférentiels pourront être exercés pendant au moins 30 jours après la proposition de l'augmentation du capital social émis (la «Période d'Exercice»).

5.3.2. Dans le cas où un ou plusieurs des Associés existants d'une Classe n'exercent pas ou ne voulaient pas exercer leur droits de souscription préférentiels, chacun de ces Associés concernés en notifiera à la Société (la «Notice de Non-Exercice»). Si un Associé n'a pas exercé ses droits de souscription préférentiels à la fin de la Période d'Exercice, il est censé avoir donné une Notice de Non-Exercice à la Société.

5.3.3. Toute Part Sociale offerte à la souscription et pour laquelle une Notice de Non-Exercice a été reçue (ou est censée avoir été reçue) par la Société sera offerte en priorité à la souscription aux autres Associés de cette Classe. Si après une période de 10 jours (à moins que des notices concernant la non-acceptation d'une telle offre ont été reçues de la part de tous les Associés concernés), pas toutes les Parts Sociales offertes ont été souscrites par les Associés de cette Classe ou ont été acceptées pour souscription par les Associés de cette Classe, les Parts Sociales restantes pour souscription dans cette Classe seront offertes aux Associés des autres Classes toujours sous réserve que les Parts Sociales émises après la Date de Refonte seront émises comme Part Sociale de la Classe D. Si après une période de 10 jours (à moins que des notices concernant la non-acceptation d'une telle offre ont été reçues de la part de tous les Associés concernés), pas toutes les Parts Sociales offertes ont été souscrites, aucun autre droit de souscription préférentiel ne s'appliquera.

5.4. Tout droit de souscription préférentiel des Associés existants prévu à l'article 5 ou autre part peut être supprimé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.5. Les dispositions des articles 5.3. et 5.4. s'appliquent mutatis mutandis à toute émission de titres ou d'instruments conférant le droit de souscrire à des Parts Sociales ou déclarés à être convertibles en Parts Sociales de la Société.

Art. 6. Conseil de Gérance

6.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé de jusqu'à six Membres du Conseil comme déterminé par la résolution de l'Assemblée Générale des Associés prise conformément aux dispositions de l'article 6.3 en respectant les dispositions de l'article 15.4.(i) et dûment actées dans le procès-verbal de cette Assemblée, nommés conformément aux dispositions de l'article 6.

6.2. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

6.3 Le Conseil de Gérance sera toujours composé de sorte que (i) jusqu'à quatre (4) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés de Classe A représentant une majorité simple des Parts Sociales de Classe A (ces Membres du Conseil étant désignés comme les «Gérants A» ou «Gérants de Classe A») (ii) jusqu'à un (1) Membre du Conseil est nommé par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés de Classe B représentant une majorité simple des Parts Sociales de Classe B (ce Membre du Conseil étant désigné comme «Gérant B» ou «Gérant de Classe B») et (iii) jusqu'à un (1) Gérant soit nommé par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés de Classe C représentant une majorité simple des Parts Sociales de Classe C (ce Membre du Conseil étant désigné comme «Gérant C» ou «Gérant de Classe C»)

6.4. Chacune des Classes d'Associés A, B et C pourra par décision à la majorité simple de l'assemblée des Associés de cette Classe ou par résolution écrite de cette Classe renoncer partiellement ou totalement (pour une période de temps qu'elle déterminera) à son droit de proposer des candidats pour la nomination des Membres du Conseil tel que prévu au présent article. Dans le cas où une Classe d'Associés décide de révoquer une telle renonciation, la Société devra procéder dans un délai de un (1) mois à l'élection de Membres du Conseil tel qu'approprié. Dans le cas où les Associés Classe B ou Classe C, le cas échéant, ne produisent pas de liste de candidats comme décrit à l'article 6.2. dans un délai de 10 jours après que la Société leur ait demandé, ils sont censés avoir renoncé à leurs droits respectifs de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (expresse ou implicite), l'Assemblée Générale des Associés peut déterminer le nombre des Membres du Conseil en conséquence ou peut choisir librement ces Membres du Conseil.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil de Gérance

7.1. Le Conseil de Gérance nommera un président parmi les Gérants A.

7.2. Le Conseil de Gérance peut uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion (cette majorité devra inclure le Gérant B et le Gérant C, le cas échéant). Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra pour laquelle le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins (i) trois (3) Gérants A et le Gérant B ou le Gérant C (le cas échéant) ou (ii) quatre Gérants A sont présents ou représentés.

7.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins sept (7) jours avant l'assemblée à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (diminué à 24 heures), à moins que tous les Membres du Conseil soient présents ou représentés ou que les Membres du Conseil de Gérance qui ne sont pas présents ou représentés à la réunion en question y aient renoncé. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax, câble, télégramme ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions du Conseil de Gérance tenues aux lieux et horaires déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

7.4. Les réunions du Conseil de Gérance pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance pourra, en plus, dans toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans tous ce cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire transmise par courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.5. Tout Membre du Conseil pourra participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne. Tout Gérant pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble ou télégramme un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

7.6. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance est signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants dont au moins un doit toujours être un Gérant A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin sont signés par le président du Conseil ou deux Gérants dont au moins un doit toujours être un Gérant A.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la société

8.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale (et/ou si c'est ainsi prévu dans les présents Statuts à l'assemblée d'une classe, le cas échéant) seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale (ou si c'est ainsi prévu dans les présents Statuts l'assemblée d'une classe, le cas échéant) ou tel que cela pourra être prévu autrement par les présents Statuts.

8.2. Le Conseil de Gérance de la Société, et dans la mesure où cela est requis, les détenteurs des Parts Sociales (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci), devront entreprendre tous les actes ou prendre toutes les décisions (le cas échéant) afin de se conformer aux dispositions prévues ci-après pour que, à moins que le Consentement de la Majorité Classe A ait été expressément reçu, pour que:

8.2.1. ni la Société, ni un Membre du Groupe ne pourra fusionner ou faire un apport de ses actifs à une autre société qui n'est pas un Membre du Groupe;

8.2.2. aucun Membre du Groupe ne pourra faire entreprendre un quelconque acte, à moins que ce soit requis par la loi, qui entraînerait sa liquidation ou entraînerait d'une autre façon son insolvabilité, sa dissolution ou la fin de son statut sociétaire;

8.2.3. aucun Membre du Groupe ne pourra allouer ou émettre des actions ou d'autres titres ou concéder à une personne, une option ou un droit de requérir l'émission d'actions ou de titres à moins qu'il s'agisse d'émissions d'actions ou de titres ou d'options ou de droits de requérir l'émission d'actions ou de titres par un Membre du Groupe au bénéfice d'un autre Membre du Groupe;

8.2.4. aucun Membre du Groupe n'augmentera ou ne réduira son capital (à moins que ce soit en relation avec l'émission d'actions entièrement libérées à un autre Membre du Groupe);

8.2.5. aucun Membre du Groupe ne pourra faire des distributions, par voie de déclaration de dividendes ou autrement, aux détenteurs de ses parts sociales (à moins qu'il ne s'agisse d'une distribution par voie de déclaration de dividendes ou autrement par un Membre du Groupe à un autre Membre du Groupe), étant entendu que (au cas où la participation d'une entité dans un autre Membre du Groupe ne lui confère pas le contrôle) ceci pourra ne pas être possible ou à moins que le paiement de dividendes soit requis en vertu des droits des détenteurs des actions;

8.2.6. la Société ne permettra aucun Transfert de Parts Sociales autre que tel que permis par les présents Statuts;

8.2.7. la Société ne consolidera, divisera ou ne convertira aucune de ses Parts Sociales ou ne modifiera aucun des droits attachés à ses Parts Sociales;

8.2.8. la Société n'augmentera ou ne réduira son capital social ou ne réduira les fonds affectés aux rachats ou réserves ou ne capitalisera aucun profit disponible pour distribution;

8.2.9. la Société n'acquerra ou ne rachètera aucune de ses propres Parts Sociales;

8.2.10. il n'y aura aucune modification des Statuts de la Société;

8.2.11. aucun Membre du Groupe n'adoptera un plan d'options pour actions au bénéfice (direct ou indirect) d'Employés;

8.2.12. aucun Membre du Groupe ne créera, ne participera ou n'acquerra aucune autre affaire, association ou société de personnes ou un intérêt dans celles-ci si cela a pour conséquence qu'il encourra une responsabilité substantielle et/ou un engagement global de son capital qui excéderait EUR 500.000 et n'acquerra le capital ou un titre convertible en capital ou en un intérêt dans le capital (que ce soit pour son propre compte ou en son nom mais pour le compte d'un tiers) d'une autre société ou d'une autre entité si cela a pour conséquence que le Membre du Groupe encourra une responsabilité substantielle et/ou que les coûts globaux de cette acquisition excéderont EUR 500.000, à moins que l'engagement de cette dépense ne soit prévue et répertoriée dans le Budget Concerné de l'année dans laquelle un tel contrat serait conclu;

8.2.13. le Groupe, pris dans son entièreté, n'interrompra pas ou n'étendra pas d'une manière importante la nature générale des affaires qu'il conduit à la Date de Refonte;

8.2.14. aucun Membre du Groupe ne vendra un avoir ou un ensemble d'avoirs (à moins qu'il ne s'agisse de ventes dans le cadre de la conduite ordinaire de ses affaires ou de transferts intra-groupe) ayant une valeur globale de plus de EUR 500.000 ou dont la valeur cumulée à la valeur d'autres avoirs vendus par tous les Membres du Groupe pendant une année sociale donnée (ne rentrant pas dans la conduite ordinaire des affaires ou n'étant pas vendu à d'autres Membres du Groupe) excède EUR 2.000.000, à moins que cela n'ait été prévu et répertorié dans le Budget Concerné;

8.2.15. aucun Membre du Groupe ne pourra:

(i) conclure un contrat qui impliquera l'engagement de dépenses (autres que des dépenses pour immobilisation couvertes par l'article 8.2.16 ci-après) par ce Membre du Groupe excédant EUR 1.000.000; ou

(ii) conclure un contrat qui impliquera l'engagement de dépenses (autres que des dépenses pour immobilisation couvertes par l'article 8.2.16 ci-après) par ce Membre du Groupe de EUR 1.000.000 ou d'un montant inférieur à un moment où les dépenses globales engagées pour une année sociale donnée (entrant ou n'entrant pas dans la conduite ordinaire des affaires) en vertu de contrats conclus par tous les Membres du Groupe excèdent EUR 2.000.000, à moins que cette dépense n'ait été prévue et répertoriée dans le Budget Concerné;

8.2.16. aucun Membre du Groupe ne pourra:

(i) s'engager à aucune dépense pour immobilisation excédant EUR 500.000 pour n'importe quelle raison; ou

(ii) s'engager aucune dépense pour immobilisation excédant EUR 500.000 ou un montant inférieur à un moment où la somme des engagements de tous les Membres du Groupe pour une année sociale donnée excède EUR 1.000.000; à moins que la dépense n'ait été prévue et répertoriée dans le Budget Concerné;

8.2.17. aucun Membre du Groupe n'aura des prêts en cours à n'importe quelle époque autres que ceux existants à la Date de Refonte;

8.2.18. aucun Membre du Groupe ne créera ou n'essaiera de créer ou d'émettre ou de permettre la création d'hypothèques, de charges fixes ou flottantes, de gages ou charges ou toute autre garantie ou sûreté de n'importe quel type sur l'entièreté ou une partie de ses avoirs immobiliers ou mobiliers autres que ceux existant à la Date de Refonte ou celles résultant de droits accordés dans le cadre du cours normal des affaires et des charges créées en vertu de la loi;

8.2.19. aucun Membre du Groupe ne devra (à moins que cela n'ait été convenu à la Date de Refonte ou antérieurement) rembourser, acheter ou racheter une de ses dettes à moins que cela ne soit requis en vertu des termes de l'émission de la dette et autrement que par des remboursements individuels volontaires allant jusqu'à EUR 500.000 pour autant que la somme des remboursements volontaires faites par le Groupe n'excède pas EUR 1.000.000 pour une année sociale donnée (en regroupant tous les remboursements par tous les Membres du Groupe);

8.2.20. à moins que cela n'ait été convenu à la Date de Refonte ou antérieurement, aucun Membre du Groupe ne donnera de garanties ou n'accordera d'indemnités ou n'acceptera ou ne supportera volontairement aucune responsa-

bilité solidaire avec une autre personne à moins que ce ne soit dans le cours ordinaire de ses affaires ou en relation avec des acquisitions de biens immobiliers (tel que des garanties pour des paiements de loyer);

8.2.21. aucun Membre du Groupe ne conclura de transactions avec une partie liée. Pour les besoins de cet article, «une partie liée» signifie un détenteur de Parts Sociales ou de droits ou intérêts dans celles-ci et une personne liée à une personne physique qui est elle-même détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci ou un Employé d'un détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci et tout affilié d'une entité qui détient des Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci. «Entité» inclut toute société et association. Cette interdiction ne s'applique pas aux contrats de service conclus par les Membres du Groupe avec les gérants ou aux transactions normales découlant de leurs engagements en tant qu'Employés du Groupe ou aux transactions entre sociétés du Groupe;

8.2.22. ni la Société, ni aucun Membre du Groupe ne changera de réviseurs d'entreprises;

8.2.23. aucun Membre du Groupe ne changera les conditions essentielles de ses contrats de service, de ses dispositions concernant les pensions ou les autres bénéfices auxquels a droit tout gérant ou ne révoquera aucun gérant ou ne recrutera aucun nouveau gérant par rapport la situation actuelle dont bénéficie le gérant; et

8.2.24. aucun Membre du Groupe ne changera les conditions essentielles des plans au bénéfice des Employés d'un Membre du Groupe ou, de manière générale, des autres avantages auxquels ont droit les Employés;

8.2.25. aucun budget relatif au revenu annuel ou au capital d'une division du Groupe (ces divisions étant identifiées par rapport aux Budgets Concernés) ne sera adopté ou modifié;

8.2.26. ni la Société, ni un autre Membre du Groupe, ni une entité qui succéderait à la Société, ne cotera ses parts sociales ou actions ou tout autre titre sur une bourse reconnue;

8.2.27. aucun Membre du Groupe ne donnera son accord à une filiale pour une transaction qui tomberait autrement dans le champ d'application des articles 8.2.1. à 8.2.26. ci-dessus et les droits de vote attachés aux actions dans un Membre du Groupe ne seront pas exercés;

8.2.28. la Société ne modifiera pas ou ne renoncera pas à ses droits en vertu d'un contrat ou arrangement important qu'elle pourrait conclure de temps en temps (le cas échéant) ou vertu de titres, d'instruments de certificats ou de PECs émis ou à émettre (le cas échéant) par la Société, et

8.2.29. la Société n'entreprendra aucune action qui requerrait le consentement d'une de ses contreparties en vertu d'un contrat ou arrangement important de temps en temps (le cas échéant);

8.3. la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins devra toujours être un Gérant A de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Indemnités du Conseil

9.1. Les Gérants ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

9.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 9.3. ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

9.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

9.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits

Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans, ou en est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat

ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Transfert de Parts Sociales

11.1. A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par le présent article moyennant décision des Associés représentant au moins 75% des Parts Sociales émises dans la Société.

11.2. A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tous les Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou aux Personnes autres que les Associés (les «non-Associés»)) seront toujours sujets à, et ne seront effectifs et reconnus par la société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

11.3. Les Transferts de Parts Sociales seront soumis à l'approbation des Associés représentant 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

11.4. Tout Transfert de Parts Sociales sera, en plus, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, sujets à l'adhésion par le Cessionnaire à tout pacte d'associés ou accord du même type pouvant exister (le cas échéant) à ce moment entre tous ou une partie des Associés et la Société.

11.5. À moins qu'un Consentement de la Majorité Classe A ait été reçu aucun Transfert de Parts Sociales à une Personne ne pourra être fait par un Associé (le «Cédant») si au même moment une proportion des PECs du Cédant (le cas échéant) qui est dans la mesure du possible égal à la proportion du prix de souscription des Parts Sociales concernées (ou droits ou intérêts dans celles-ci) à transférer par le Cédant par rapport au montant du prix de souscription des Parts Sociales (ou droits ou intérêts dans celle-ci) détenues à ce moment-là par le Cédant n'est pas transférée à la même Personne.

11.6. Sauf s'il en est expressément disposé autrement dans un pacte d'associés ou un contrat du même type (le cas échéant) entre les Associés et la Société, aucun des Détenteurs Employés ni aucun des Associés Classe C à la Date de Refonte ne peuvent Transférer des Parts Sociales (que ce soient des Parts Sociales de Classe B, C ou si émises après la Date de Refonte, de Classe D) et (pour éviter tout doute, les droits et intérêts en relation) avant le troisième anniversaire de la Date de Refonte sans accord écrit préalable de la Majorité Classe A (cependant toujours sujet aux dispositions des articles 11.1. à 11.5. (sauf les Transferts selon l'article 13 et l'article 14)).

Art. 12. Droits de préemption sur Transfert

12.1. A l'exception du cas prévu à l'article 12.3. et à moins qu'il en soit disposé autrement dans les présents Statuts, aucune Part Sociale ne pourra être Transférée (et pour éviter tout doute, aucun droit ou intérêt dans une Part Sociale ne pourra être Transféré ou (à moins que ce ne soit par la Société) créé) à moins que, et jusqu'à ce que les droits de préemption prévus par cet article aient été épuisés.

12.2. (blanc laissé intentionnellement)

12.2.1. Un Associé qui désire Transférer ses Parts Sociales (le «Vendeur») devra le notifier par écrit à la société (la «Notice de Transfert») en offrant de Transférer par voie de vente le nombre de Parts Sociales (ou, pour éviter tout doute, d'intérêts ou de droits dans ces Parts Sociales) (les «Parts Sociales à Vendre»). La Notice de Transfert devra mentionner le prix (le «Prix de Vente») auquel il est prêt à transférer ces Parts Sociales à Vendre.

12.2.2. La réception de la Notice de Transfert par la Société fera de la Société le mandataire du Vendeur pour la vente conformément aux dispositions du présent article.

12.2.3. Dans un délai de sept jours à partir de la notification de la Notice de Transfert (la «Date Applicable»), la Société invitera les Associés au moment de la Date Applicable (autres que le Vendeur) à demander le Transfert par voie d'achat d'un Droit Proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Parts Sociales à vendre au Prix de Vente. Chaque invitation devra être faite par écrit et devra spécifier la proportion des Parts Sociales à Vendre que chaque Associé peut proposer d'acheter.

Chaque Associé peut proposer d'acheter une proportion des Parts Sociales à Vendre qui sera autant que possible égale à la proportion des Parts Sociales existantes émises qu'il détient à la date de l'offre (le «Droit Proportionnel»). Chaque offre, conformément à cet article 12.2.3 devra être accompagné par un document devant être rempli par l'Associé en indiquant s'il veut acheter son Droit Proportionnel en entier et également d'autres proportions des Parts Sociales à Vendre en plus de son Droit Proportionnel (le «Droit à un Excédant») qu'il offre d'acheter. Les Associés auront le droit de répondre à cette offre dans un délai de 21 jours à partir de la date de son envoi.

12.2.4. A l'expiration du délai de 21 jours, les Parts Sociales à Vendre seront allouées de la façon suivante si des offres ont été reçues des Associés Existants pour 100% (ou plus) des Parts Sociales à Vendre:

(i) chaque Associé qui aura accepté d'acheter son Droit Proportionnel se verra alloué celui-ci;

(ii) si une partie des Parts Sociales à Vendre reste ensuite non allouée, elle sera allouée afin de satisfaire les Droits à un Excédant; et

(iii) s'il n'y a pas assez de Parts Sociales à Vendre pour satisfaire complètement les Droits à un Excédant, elles seront allouées (de manière aussi proche que possible) en se basant sur la proportion des Parts Sociales des Associés ayant demandé à acquérir un Droit à un Excédant comparée les unes par rapport aux autres.

12.2.5. Dans un délai de sept jours après l'expiration de la période de 21 jours durant laquelle les demandes des Associés voulant acquérir des Parts Sociales devront être faites conformément à l'article 12, la Société devra notifier au Vendeur et à tous les Associés par écrit si des offres d'acquisition ont été reçues pour l'entière des Parts Sociales à Vendre conformément à l'article 12 et réparties en conséquence. Si l'ensemble des Parts Sociales à Vendre a été alloué, la notification devra contenir les détails des offres qui ont été faites et de la répartition faite entre les Associés Cessionnaires conformément au présent article 12.2. Chaque Associés Cessionnaire sera lié pour autant que des offres aient été reçues pour 100% ou plus des Parts Sociales à Vendre par les termes de sa demande d'acquisition quant à la pro-

portion des Parts Sociales à Vendre et au Prix de Vente. Si un Associé Cessionnaire est en défaut de payer le prix pour les Parts Sociales à Vendre qu'il a convenu d'acheter, ces Parts Sociales à Vendre seront réparties afin de satisfaire à un Droit à un Excédant n'ayant pas été satisfait ou, s'il n'y a pas, le Vendeur aura le droit de Transférer l'entièreté des Parts Sociales à Vendre tel que prévu à l'article 12.2.7.

12.2.6. Si des offres ont été reçues pour l'entièreté des Parts Sociales à Vendre et si elles ont été réparties conformément à l'article 12, le Vendeur sera obligé, moyennant paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Parts Sociales à Vendre dans les proportions déterminées conformément à cet article aux Associés Cessionnaires concernés. Si et après être devenu ainsi lié par ces offres, le Vendeur ne Transfère pas les Parts Sociales à Vendre, la Société pourra recevoir le Prix de Vente et le vendeur sera censé avoir nommé la Société comme son mandataire pour exécuter le Transfert des Parts Sociales à Vendre aux Associés Cessionnaires et moyennant l'exécution de ce Transfert, la Société détiendra le Prix de Vente pour le compte du Vendeur et la réception par la Société du Prix de Vente déchargera valablement chacun des Associés Cessionnaires. La validité de cette procédure ne pourra être mise en cause par personne.

12.2.7. Si des offres d'acquisition pour l'entièreté des Parts Sociales à Vendre n'ont pas été reçues des Associés existants dans le délai de 21 jours spécifié à l'article 12.2.3., alors (i) si le Vendeur est un vendeur Employé et qui est un Bon Sortant (tels que définis à l'article 13), la Société ou le Trust (conformément à l'article 13) devra, si cela est permis par et en conformité avec les lois applicables, acheter toutes les Parts Sociales à Vendre au Prix de Vente, et (ii) dans tous les autres cas ou si la Société ou le Trust sont incapables en vertu de la loi d'acheter la totalité des Parts Sociales à Vendre du Bon Sortant, le Vendeur pourra dans un délai de 90 jours à partir de la date à laquelle il reçoit la notification de ce fait conformément au présent article 12, Transférer la totalité de ses Parts Sociales à Vendre à toute Personne ou Personnes moyennant approbation des/de la Personne(s) concernée(s) par la Majorité Classe A, de bonne foi à un prix de vente qui ne pourra pas être inférieur au Prix de Vente et à des conditions qui ne pourront pas être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, si approprié, des dividendes ou autre distribution devant être retenue par le Vendeur).

12.2.8. Nonobstant toute disposition qui précède, aucune Part Sociale de Classe A ne pourra être Transférée par voie d'acquisition à un détenteur de Parts Sociales de Classe B (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) jusqu'à ce que toutes les offres pour ces Parts Sociales de Classe A faites par les Associés de Classe A aient été satisfaites, et aucune Part Sociale de Classe B (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) ne pourra être Transférée par voie d'acquisition à un Associé de Classe A jusqu'à ce que toutes les offres pour ces Parts Sociales de Classe B faites par des Associés de Classe B aient été satisfaites.

12.3. Les exceptions aux droits de préemption prévus à l'article 12.2. sont les suivantes:

12.3.1. Tout Transfert de Parts Sociales par un Associé à une Personne se faisant avec le Consentement de la Majorité Classe A, et dans le cas de Parts Sociales de Classe B, en plus l'approbation du Représentant de Classe B, et dans le cas de Parts Sociales de Classe C, en plus l'approbation de l'Associé C Individuel avec chaque fois l'approbation des détenteurs d'au moins 75% des Parts Sociales (par écrit ou donnée lors d'une Assemblée Générale);

12.3.2. Tout Transfert de Parts Sociales (peu importe la Classe) par un Associé de Classe A à l'un de ses Affiliés (et afin d'éviter tout doute, un tel Transfert n'est pas sujet aux restrictions de l'article 11);

12.3.3. Tout Transfert de toutes les Parts Sociales détenues par les Associés Classe C à la Date de Refonte à une entité contrôlée par l'Associé C Individuel;

12.3.4. Afin d'éviter tout doute, tout Transfert de Parts Sociales (que ce soit des Parts Sociales de Classe A ou si émises après la Date de Refonte, de Classe D) par un Associé de Classe A à un autre Associé de Classe A (ou dans le cas où un Associé de Classe A détient ces Parts Sociales en tant que nommée ou pour le compte d'une Personne, à tout Affilié de cette Personne) (et un tel Transfert n'est pas, afin d'éviter tout doute, sujet aux restrictions de l'article 11);

12.3.5. Un Transfert de Parts Sociales auquel il est fait référence aux articles 13 ou 14;

12.3.6. Pour autant que si un Transfert est fait à un Affilié du Cédant à condition qu'au moment où une Personne détenant des Parts Sociales cesse d'être un Affilié du Cédant, cette Personne sera obligée par et devra immédiatement donner une Notice de Transfert conformément à l'article 12.2. en relation avec les Parts Sociales en question. Toute Personne à qui un Transfert sera effectué conformément aux articles 12.3.2., 12.3.3. et 12.3.4. ci-dessus sera désignée comme un «Cessionnaire Agréé».

Art. 13. Transferts des Parts Sociales de Classe B et de Classe D (ou des droits et intérêts dans ces Parts Sociales) (détenues par un Associés Classe B et/ou un Associé Employé)

13.1. Tout Associé Employé qui cesse pour n'importe quelle raison d'être Employé par un Membre du Groupe en ne restant pas ou en ne devenant pas un Employé d'un autre Membre du Groupe, est, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Conseil moyennant l'accord écrit de la Majorité Classe A, dans un délai maximum de 90 jours suivant la date à laquelle il ne cesse d'être Employé, obligé à et censé avoir donné une Notice de Transfert (sauf accord contraire) pour le montant déterminé en vertu de l'article 13.4 ci-après en relation avec toutes les Parts Sociales (ou tout droit ou intérêt dans ces Parts Sociales) (que se soient des Parts Sociales de Classe B ou si émises après la Date de Refonte, de Classe D) qu'il détient (directement ou indirectement).

13.2. Si à un moment donné, une Personne (qu'elle soit ou non détenteur de Parts Sociales ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) cesse pour n'importe quelle raison d'être un Gérant (ou administrateur dans le cas d'un autre Membre du Groupe autre que la Société) ou un Employé d'un Membre du Groupe, et qu'elle devienne par la suite détenteur de Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) de la Société en vertu de droits à des intérêts dans des Parts Sociales qu'elle aurait acquis au moment où elle était gérant ou Employé, elle sera obligée par et censée avoir donné une Notice de Transfert en relation avec ses Parts Sociales (le cas échéant) (ou droits ou intérêts dans ces Parts Sociales) pour un montant déterminé conformément à l'article 13.4. ci-après.

13.3. Moyennant respect des dispositions de l'article 13.4. ci-dessous, la Société, à la réception d'une Notice de Transfert conformément aux articles 13.1 et 13.2 ci-dessus, aura le droit d'allouer les Parts Sociales à Vendre au prix mentionné à l'article 13.4.:

13.3.1. à une Personne ou aux Personnes, le cas échéant, remplaçant (directement ou indirectement) le Vendeur en tant qu'Employé ou un gérant de la Société (ou d'un Membre du Groupe) Pour Autant Que ce remplacement ait eu lieu dans un délai de 60 jours à partir de la date de la Notice de Transfert et dans le cas que cette Personne ne désire pas recevoir ces Parts Sociales à Vendre, aux autres détenteurs de Parts Sociales Classe B;

13.3.2. à un trust ou à une structure créé pour le bénéfice d'un gérant de remplacement ou d'Employés (le «Trust»);
ou

13.3.3. autrement tel que décidé par le Conseil ou si le Cessionnaire est un Associé de Classe A ou un Affilié d'un Associé de la Classe A autre qu'un nommée ou un trustee de cette Personne qui n'est pas un Associé de Classe A ou un Affilié de ceux-ci, tel que convenu par les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales qui ne sont pas détenues ou contrôlées par un Associé de Classe A ou un Affilié de ceux-ci.

13.4. Le montant auquel les Parts Sociales (ou droits ou intérêts dans celles-ci) seront offertes conformément au présent article 13 sera:

13.4.1. dans la mesure permise par la loi, dans le cas où un Associé Employé décède ou part à la retraite en raison d'une incapacité ou à l'âge normal de la retraite, ou des arrangements de préretraite (qui ne peuvent pas être déterminés uniquement par l'Employé) prévus par la loi applicable, ou dans le cas où le Conseil a convenu qu'un Associé Employé a fourni des bons et loyaux services à un Membre du Groupe et quitte ce Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne puisse lui être imputée à l'expiration de la période prévue par la notice donnée à cet Associé Employé, ou si cet Associé Employé a été licencié par un Membre du Groupe en raison d'une restructuration importante d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou si le Conseil a convenu avec l'accord préalable de la Majorité Classe A de traiter cette personne comme une personne quittant le Groupe dans de bonnes conditions (un «Bon Quittant»), à la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'émission (tel que défini ci-dessous) si celui-ci est supérieur;

13.4.2. dans tout autre cas (un «Mauvais Quittant»), aux montants suivants ou un montant plus élevé (n'étant pas supérieur à la Juste Valeur des Parts Sociales) tel que le Conseil de Gérance, avec l'accord préalable de la Majorité Classe A, aura approuvé:

(i) si une Notice de Transfert est donnée au ou avant le premier anniversaire de la Date de Refonte, le montant payé pour chacune des Parts Sociales (incluant toute prime d'émission payée à la date de l'émission que ces sommes aient été payées ou non par le détenteur des Parts Sociales) (le «Prix d'émission»);

(ii) si la Notice de Transfert est donnée entre le premier et le second anniversaire de la Date de Refonte, à 25% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'émission (si celui-ci est plus élevé);

(iii) si la Notice de Transfert est donnée entre le second et le troisième anniversaire de la Date de Refonte, à 50% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'émission (si celui-ci est plus élevé);

(iv) si la Notice de Transfert est donnée entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date de Refonte, à 75% de la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'émission (si celui-ci est plus élevé);

(v) si la Notice de Transfert est donnée au ou après le quatrième anniversaire de la Date de Refonte, à la Juste Valeur des Parts Sociales ou au Prix d'émission (si celui-ci est plus élevé).

13.5. Le Trust aura le droit de Transférer certaines ou toutes les Parts Sociales qu'il aura acquies à des Employés (autres que des détenteurs de Parts Sociales de Classe B ou de droits ou intérêts dans celles-ci) pour autant que l'identité de ces Employés ait été approuvée par le Représentant des Associés de Classe B et le président du Conseil de Gérance et que le Transfert ait été approuvé par les Associés représentant ensemble au moins 75% des Parts Sociales de la Société.

Art. 14. Offre d'achat et «Tag Along»

14.1. Si les détenteurs de plus de 51 pour cent des Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) alors en émission désirent vendre la totalité de leurs Parts Sociales et ont d'abord consulté la Majorité des Associés Classe A et, l'Associé C Individuel et par la suite trouvent un acquéreur de bonne foi qui n'est pas un Affilié d'un de ces Associés et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur pour toutes les Parts Sociales de tous les Associés de la Société, tous les autres détenteurs de Parts Sociales (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci), à la réception de la notification de ce fait, seront obligés d'accepter l'offre de cet acquéreur aux mêmes conditions que celles convenues pourvu que pour les Parts Sociales de Classe B et de Classe C de même que pour de Classe D le prix d'achat soit ajusté pour prendre en compte les droits aux dividendes et bonis de liquidation de ces Parts Sociales tel que prévus aux articles 19 et 20 ci-après, et n'auront aucun droit de préemption. Tous les Associés, en acquérant des Parts Sociales ou en souscrivant aux Parts Sociales (directement ou indirectement, ou à des droits ou intérêts dans celles-ci) de la Société acceptent de renoncer dans ce cas et (et par ce fait renoncent effectivement) à tous leurs droits de préemption ou de veto en relation avec une telle vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou autrement en relation avec l'acceptation d'une telle vente des Parts Sociales.

14.2. Sujet au droit de la Majorité Classe A de renoncer à l'application de l'article 14.2. pour les six premiers mois suivants la Date de Refonte et aux dispositions des présents Statuts, aucun Transfert de Parts Sociales ne sera fait par un Associé Classe A à moins que la Personne les achetant («l'Acquéreur») n'ait fait une offre à tous les détenteurs de Parts Sociales d'acquies le même pourcentage de leurs Parts Sociales comme est transféré par l'Associé concerné à un prix égal au montant le plus élevé entre (a) le prix auquel le Transfert est à faire ou (b) le prix le plus élevé que l'Acquéreur ou des Personnes agissant ensemble avec ce dernier ont payé pour des Parts Sociales dans un délai de 12 mois avant la date à laquelle un tel Transfert aurait été fait autrement, chaque fois ajusté pour les Parts Sociales de Classe B, Classe C et Classe D pour prendre en compte leurs droits aux dividendes et boni de liquidation tel que prévu aux ar-

ticles 19 et 20. Dans un tel cas, les droits de préemption prévus à l'article 12 ne s'appliqueront pas et aucun Associé n'aura des droits de préemption.

Les dispositions du présent article 14 n'empêcheront pas les Transferts de Parts Sociales selon l'article 12.3 et envisagés dans le cas où un pacte d'associés ou un contrat du même type (le cas échéant) existe à n'importe quel moment entre tous ou une partie des Associés et la Société et que ce Transfert a été prévu par ce contrat (le cas échéant) selon ce contrat (s'il existe).

Art. 15. Décisions des Associés

15.1. Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés (ou le cas échéant, par l'Assemblée des Associés d'une classe dans le cas où cela a été prévu dans les présents statuts). Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoirement requise aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

15.2. Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales (ou, le cas échéant, aux assemblées de Classe dont il détient des Parts Sociales) ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

15.3. Les Assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou par porteur aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins dix (10) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représenté à une Assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins 8 jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

15.4. (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du nombre total de Parts Sociales alors en émission. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du nombre total de Parts Sociales alors en émission et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% des Parts Sociales en émission.

15.5. Les présentes dispositions s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées des associés d'une classe de parts sociales (le cas échéant, si expressément prévu dans les présents Statuts et sujet aux dispositions y contenues).

15.6. Au cas où, et aussi longtemps que, la Société compte pas moins de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 juin à 11.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 16. Informations des Associés

Les rapports financiers sont à la disposition des Associés au siège social de la Société et sont fournis aux Associés. La Société fournira en plus aux Associés toutes les informations telles que requises par la loi.

Art. 17. Année comptable

L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 18. Comptes annuels, commissaire aux comptes

18.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

18.2. Les opérations de la Société sont, si la Société compte plus de 25 Associés, soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes (ou si les seuils indiqués par la loi sont atteints, un réviseur d'entreprises). Dans un tel cas, le commissaire aux comptes (ou le réviseur d'entreprises) sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Cette personne pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 19. Dividendes

19.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

19.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un arrêté de compte préparé par le Conseil de Gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve établie par la loi, pourvu que toute distribution puisse uniquement se faire selon les dispositions de l'article 19.5.

19.3. La balance pourra être distribuée aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés pourvu que toute distribution puisse uniquement se faire selon les dispositions décrites ci-après sous l'article 19.5. Les Associés peuvent également décider que le solde est reporté ou transféré à une réserve extraordinaire.

19.4. Le compte de prime d'émission pourra, dans les limites de sa disponibilité, être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés pourvu que toute distribution puisse uniquement se faire selon les dispositions décrites ci-après sous l'article

19.5. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'attribuer tout montant dû compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

19.5. Attribution des distributions: dans le cas d'une distribution faite suivant les articles 19.1. à 19.4. ci-dessus, ce montant sera attribué comme suit, étant entendu qu'aucune hiérarchie ne s'appliquera aux attributions et que les distributions faites aux Associés suivant les dispositions ci-dessous sont à faire en même temps.

(a) Chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) se verra attribuée un montant égale à la portion du montant total distribué que représente cette Part Sociale de Classe D dans le capital émis de la Société; et

(b) Le montant restant du montant total distribué sera attribué aux Parts Sociales de Classe A, de Classe B et de Classe C de manière à ce que pour que le montant attribué à chaque Part Sociale de Classe B et chaque Part Sociale de Classe C excède le montant attribué à une Part Sociale Classe A de 28,5714%.

Art. 20. Dissolution, Liquidation

20.1. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

20.2. A la clôture de la liquidation de la Société, les avoirs qui resteront après paiement du passif seront attribués aux Associés tel que prévu à l'article 20.3. (étant entendu que tout paiement en avance du boni de liquidation au cours du processus de liquidation suit les mêmes dispositions d'attribution).

20.3. Attribution du surplus: dans le cas d'une distribution de boni de liquidation sous l'article 20.2. en haut, ce montant (le «Boni») est attribué comme suit, étant entendu, qu'aucune hiérarchie ne s'appliquera lors des attributions et que les distributions à faire aux Associés suivant les dispositions ci-dessous sont à faire en même temps.

(a) Chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) se verra attribuée un montant égale à la portion du Boni que représente cette Part Sociale de Classe D dans le capital émis de la Société;

(b) Le montant restant du Boni sera attribué aux Parts Sociales de Classe A, de Classe B et de Classe C de manière à ce que le montant attribué à chaque Part Sociale de Classe B et chaque Part Sociale de Classe C excède le montant alloué à une Part Sociale de Classe A de 28,5714%.

Art. 21. Associé unique

Aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 22. Définitions

Affilié: Signifie en relation avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou qui est contrôlé par, ou qui est sous le contrôle commun avec, une telle Personne; toute structure d'investissement collective organisée par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont déterminés par cette Personne, ou un associé, fondé de pouvoir, employé de cette Personne (ou d'un des Affiliés de celle-ci); et tout fonds d'investissement organisé par cette personne pour le bénéfice de ces associés, fondés de pouvoir ou employés ou de leurs personnes à charge et en relation avec un Associé de Classe A, toute Personne que est un associé d'un des Associés de Classe A ou un Affilié d'une telle Personne ou un fiduciaire ou un nommée pour, ou le successeur dans le cadre d'une réorganisation de trust de pension.

Statuts: Signifie les présents Statuts de la société.

Conseil de Gérance ou Conseil: Signifie le Conseil de Gérance de la Société nommé conformément aux Statuts.

Classe: Signifie une classe de Parts Sociales de la Société.

Associé de classe A: Signifie un détenteur de Parts Sociales de la Classe A.

Parts Sociales de Classe A: Signifie les Parts Sociales de la Classe A de la Société.

Représentant de Classe B: Signifie un Représentant de Classe B nommé par les détenteurs de 75% des Parts Sociales de Classe B en émission, le premier Représentant de la Classe B étant M. Herman Paridaens.

Associé de Classe B: Signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe B (ou de droit, de dette ou d'intérêt dans celles-ci).

Parts Sociales de Classe B: Signifie les Parts Sociales de Classe B de la Société (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci).

Associé de Classe C: Signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe C (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci)

Parts Sociales de Classe C: Signifie les Parts Sociales de Classe C de la Société (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci).

Parts Sociales de Classe D: Signifie les Parts Sociales de Classe D de la Société (ou de droit ou d'intérêt dans celles-ci).

Associé C Individu: Signifie le détenteur (personne physique) de Parts Sociales de Classe C à la Date de Refonte.

Société: Signifie BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Employé: Signifie un employé d'un Membre du Groupe (ainsi que, si tel est ainsi déterminé par la Société, toute personne ayant signé un contrat de management ou de consultant avec un Membre du Groupe) et «Employé (e)», doit se comprendre comme une référence à une relation de travail (ou si cela a été ainsi déterminé par la Société, une relation contractuelle selon un contrat de management ou de consultant) avec un Membre du Groupe.

Associé Employé: Signifie un Employé d'un Membre du Groupe qui détient également des Parts Sociales dans la Société (ou des droits ou intérêts dans celles-ci).»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à six (6) suivant les statuts modifiés et reformulés de la Société et de confirmer les mandats des membres du conseil existants, étant M. Yann Duchesne, M. Julian Huxtable et M. Gérard Becquer pour une période indéterminée comme Gérant Classe A. L'assemblée a ensuite décidé de nommer comme membre du conseil additionnel, M. Richard Hanson, directeur technique, né le 21 février 1956 à Paulton, Royaume-Uni et demeurant au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, comme Gérant Classe A, M. Herman Paridaens, administrateur de sociétés, né le 3 août 1942 à Elewijt, Belgique, et demeurant à Cyriel Buyssestraat 9, 9000

Gent, Belgique, comme Gérant Classe B et M. Filiep Balcaen, administrateur de sociétés, né le 9 février 1960 à Waregem, Belgique, demeurant à Galgestraat 70, 8790 Waregem, Belgique, comme Gérant Classe C, chacun pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

Les Associés Classe B ont ensuite nommé M. Herman Paridaens comme Représentant Classe B comme indiqué dans les statuts modifiés et reformulés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à la somme de trois mille six cents Euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction, française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, S. Laguesse, M. Esteves, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2004, vol. 900, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 août 2004.

G. d'Huart.

(076414.3/207/1422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.385.

In the year two thousand four, on the seventeenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of FL SELENIA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register in Luxembourg section B number 74 385, incorporated by deed dated on February 14, 2000, published in the Mémorial C N° 385 of May 29, 2000, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed drawn up on October 7, 2003, published in the Mémorial C number 1198 of November 14, 2003.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to certify that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each partner or representative is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 22,277 (twenty-two thousand two hundred seventy-seven) shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five euros) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- to acknowledge the change of status of the Company from a billionaire holding company to a holding company under the law of 10 July 1929 and to consequentially amend the articles of incorporation of the Company as follows:

The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

2.- To allocate an amount of EUR 55,692.50 (fifty-five thousand six hundred ninety-two euros and fifty) from the distributable reserves to the legal reserve.

3.- To accept the resignation, effective as of today, of Mr. Michele Russo, Mr. Richard Hanson, Mr. Aldino Bellazzini and Mr. Alioscia Berto as Managers of the Company and to grant discharge to such resigning Managers

4.- To appoint new managers of the Company for an undetermined period.

5.- To approve the transfer of 5 (five) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED

6.- To approve the transfer of 5 (five) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

7.- To approve the transfer of 4 (four) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED

8.- To approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

9.- To approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED

10.- To approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

11.- To approve the transfer of 9 (nine) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

12.- To approve the transfer of 8 (eight) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

13.- To approve the transfer of 8 (eight) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

14.- To approve the transfer of 7 (seven) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by OFFICERS NOMINEES LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

15.- To approve the transfer of 6 (six) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

16.- To approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

17.- To approve the transfer of 6 (six) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

18.- To approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED.

19.- To approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided as follows:

First resolution

The general meeting of partners noted that further to the reduction of its capital, the company no longer fulfilled the conditions for a so called billionaire holding company. The meeting thus resolved to amend the purpose of the Company and consequentially the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 2.** The Company's purpose, requesting expressly the Luxembourg holding 1929 status, is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Corporation shall not carry on any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, strictly within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.»

Second resolution

The meeting resolved to allocate an amount of EUR 55,692.50 (fifty-five thousand six hundred ninety-two euros and fifty) from the distributable reserve to the legal reserve in order to reach 10% of the issued share capital.

Third resolution

The meeting resolved to accept the resignation, effective as of today, of Mr. Michele Russo, Mr. Richard Hanson, Mr. Aldino Bellazzini and Mr. Alioscia Berto as Managers of the Company and to grant discharge to such resigning Managers for the performance of their duties from the date of their appointment until today.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint Mr. Max Lever, born in Burgess Hill (United Kingdom) on November 23, 1961 with business address at Time Place, 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG as Manager, with sole signature power, of the Company with effect as of today for an unlimited period.

Fifth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 5 (five) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Sixth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 5 (five) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, having its reg-

istered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Seventh resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 4 (four) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Eighth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Ninth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Tenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Eleventh resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 9 (nine) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Twelfth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 8 (eight) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Thirteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 8 (eight) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Fourteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 7 (seven) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by OFFICERS NOMINEES LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Fifteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 6 (six) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Sixteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Seventeenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 6 (six) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Eighteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 2 (two) Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Nineteenth resolution

The meeting resolved to approve the transfer of 1 (one) Share with a par value of EUR 25.- (twenty-five), of FL SELENIA, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG to DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, having its registered office at Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, FL SELENIA, S.à r.l. represented by its Board of Managers, accepts these transfers of shares and consider them as duly notified to the company according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As a consequence of the foregoing, it is stated that the partnership of FL SELENIA, S.à r.l. is the following:

DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED	3,776 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED	435 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED	7,548 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED	1,642 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED	479 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED	1,067 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED	732 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED	132 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED	496 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED	604 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED	1,018 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED	1,011 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED	1,021 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED	953 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED	951 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED	124 Shares
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED	15 Shares
OFFICERS NOMINEES LTD	273 Shares

ALTER DOMUS is empowered to amend the shareholders' register of FL SELENIA, S.à r.l and to organise all the appropriate actions towards the Trade Register in accordance with article I11 bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10, 1915 as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FL SELENIA, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B 74.385, constituée suivant acte reçu le 14 février 2000, publié au Mémorial C N°385 le 29 mai 2000, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois dans l'acte du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1198 du 14 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 22.277 (vingt-deux mille deux cent septante-sept) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale

extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- Constater le changement de statut de la société de société holding milliardaire en une société holding régie par la loi du 10 juillet 1929 et de mettre à jour les statuts de la société en conséquence pour leur donner la teneur suivante:

L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.- affecter un montant de EUR 55.692,50 (cinquante-cinq mille six cent nonante-deux euros et cinquante centimes) de la réserve disponible à la réserve légale.

3.- accepter la démission, effective à partir de ce jour, de Monsieur Michele Russo, Monsieur Richard Hanson, Monsieur Aldino Bellazzini et Monsieur Alioscia Berto en tant que gérants de la société et de donner décharge à chaque gérants démissionnaires

4.- Nomination des nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée.

5.- Approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

6.- Approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

7.- Approuver le transfert de 4 (quatre) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

8.- Approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED

9.- Approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

10.- Approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED.

11.- Approuver le transfert de 9 (neuf) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

12.- Approuver le transfert de 8 (huit) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

13.- Approuver le transfert de 8 (huit) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

14.- Approuver le transfert de 7 (sept) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par OFFICERS NOMINEES LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

15.- Approuver le transfert de 6 (six) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

16.- Approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED

17.- Approuver le transfert de 6 (six) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED.

18.- Approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED

19.- Approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de la Société par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale des associés prend note que, suite à la réduction de son capital, la société ne remplit plus les conditions pour rester une société holding milliardaire. L'Assemblée décide donc de mettre à jour l'objet social de la société et les statuts de la société en conséquence pour leur donner la teneur suivante

«**Art. 2.** L'objet de la Société, qui sollicite expressément le statut de société holding pure au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou le favorisant, en restant toutefois strictement dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'affecter un montant de EUR 55.592,50 (cinquante-cinq mille six cent nonante-deux euros et cinquante centimes) de la réserve disponible à la réserve légale afin d'atteindre 10% du capital souscrit.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Michele Russo, Monsieur Richard Hanson, Monsieur Aldino Bellazzini et Monsieur Alioscia Berto et de donner décharge à chaque gérant démissionnaires pour l'accomplissement de leur travail à partir de la date de leur nomination jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Max Lever né à Burgess Hill (Angleterre) le 23 novembre 1961, avec adresse professionnelle à Time Place, 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG en tant que gérant de la société, ayant pouvoir de signature seule, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 4 (quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Onzième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 9 (neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Douzième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 8 (huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Treizième resolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 8 (huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 7 (sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par OFFICERS NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Quinzième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 6 (six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Seizième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Dix-septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 6 (six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) de FL SELENIA, S.à r.l. par DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG à DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, ayant son siège social à Times Place, 44, Pall Mall, London SW1Y 5JG.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi sur les Sociétés Commerciales, FL SELENIA, S.à r.l. représenté par son Conseil de gérance, accepte ces transferts de parts sociales et les considère comme étant dûment notifiées à la société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

En conséquence de ce qui précède, il est noté que l'actionariat de FL SELENIA, S.à r.l. est le suivant:

DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED	3.776 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED	435 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED	7.548 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED	1.642 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED	479 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED	1.067 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED	732 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED	132 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED	496 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED	604 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED	1.018 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED	1.011 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED	1.021 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED	953 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED	951 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED	124 Parts
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED	15 Parts
OFFICERS NOMINEES LTD	273 Parts

ALTER DOMUS est autorisé à mettre à jour le registre des associés de FL SELENIA, S.à r.l. et à organiser tous les travaux nécessaires envers le Registre de Commerce en accord avec l'article 11 bis de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

J. Elvinger.

(074316.3/211/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.829.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076021.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.829.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 20 août 2004

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MEGAGESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076028.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CQS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.
R. C. Luxembourg B 102.981.

STATUTS

L'an deux mil quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike Scholtes, employé privé, né à Luxembourg le 19 novembre 1975, demeurant à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch;

2.- Mademoiselle Laura Daniella Manniello, employée privée, née à Temperley (Argentine) le 23 avril 1972, demeurant à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CQS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Emerange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet les services d'enquête qualité et administratifs.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Mike Scholtes, employé privé, né à Luxembourg le 19 novembre 1975, demeurant à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch, cinquante parts sociales,	50
2. par Mademoiselle Laura Daniella Manniello, employée privée, née à Temperley (Argentine) le 23 avril 1972, demeurant à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour les transmissions à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre. La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 9. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 16. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Mike Scholtes, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant unique Monsieur Mike Scholtes et de l'associée Mademoiselle Laura Daniella Manniello.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Scholtes, L. D. Manniello, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145, fol. 6, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076383.3/222/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

3A INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 59.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004. Signature.
(076085.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

3A INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 59.381.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2004 à 12h00

Après discussion pleine et entière l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;
2. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2003, correspondante à 110.217,45 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;
4. L'assemblée générale décide d'accorder au conseil d'administration des tantièmes pour un montant total de 56.700,00 EUR.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12h30.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076084.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TD LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-6114 Luxembourg, 14A, Um Reiland.
H. R. Luxemburg B 102.977.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Thordur Sigurjonsson, Pilot, geboren in Reykjavik (Island) am 10. Oktober 1946, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland;
- 2) Frau Thorhildur Hinriksdottir, Kauffrau, geboren in Reykjavik (Island) am 30. März 1947, Ehefrau von Herrn Thordur Sigurjonsson, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Familiengesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung TD LUX, S.à r.l., an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Junglinster.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Flugzubehören aller Art.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1) Herrn Thordur Sigurjonsson, Pilot, geboren in Reykjavik (Island) am 10. Oktober 1946, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland, fünfzig Anteile	50
2) Frau Thorhildur Hinriksdottir, Kauffrau, geboren in Reykjavik (Island) am 30. März 1947, Ehefrau von Herrn Thordur Sigurjonsson, wohnhaft in L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herr Thordur Sigurjonsson, vorbenannt, ernannt.

2) Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Frau Thorhildur Hinriksdottir, vorbenannt, ernannt.

3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und der administrativen Geschäftsführerin.

4) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-6114 Junglinster, 14A, Um Reiland.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Sigurjonsson, T. Hinriksdottir, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145S, fol. 6, case 3. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. September 2004.

T. Metzler.

(076393.3/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.549.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076088.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ERRE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2004 à 10h00

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II. L'assemblée approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2003, correspondant à 168.505,34 EUR, après allocations du 5% à réserve légale;

III. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003.

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10h30.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076086.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.124.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 5 août 2004.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme CAMPING INTERNATIONAL S.A., à savoir:

- Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Georges Dentzer, entrepreneur, demeurant à Mersch,

- Monsieur Paul Visser, manager de camping, demeurant à Larochette,

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Paul Visser, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Fait à Mersch, le 5 août 2004.

Signé: N. Arend, G. Dentzer, P. Visser.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02587. – Reçu 14 euros.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2004.

U. Tholl.

(076124.3/232/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.124.

Statuts coordonnés suivant acte du 5 août 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

U. Tholl.

(076126.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SYNTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 94.624.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076091.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SYNTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 94.624.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 mai 2004 à 15h30

Après discussion pleine et entière, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

I. L'assemblée générale accepte le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes;

II. L'assemblée générale approuve les états financiers au 31 décembre 2003 et décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2003, correspondante à 4.185,36 EUR;

III. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions pendant l'exercice social 2003;

Aucun autre point étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale close à 16h00.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076089.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 102.988.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Rousset, administrateur, né à Saint-Julien (France), le 14 novembre 1951, demeurant à 313, Chemin du Pellan Vouvray, F-01200 Châtillon-en-Michaille.

2. Monsieur Yannick Rousset, administrateur, né à Nantua (France), le 6 mars 1980, demeurant au 401, route de Cuvéry, F-01200 Châtillon-en-Michaille.

3. Monsieur Frédéric Rousset, administrateur, né à Nantua (France), le 21 septembre 1975, demeurant au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SI LUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et de location se rapportant à l'objet social.

La société peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou société ayant un objet identique, analogue similaire ou convexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-), représenté par six cent cinquante (650) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le nombre d'administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Daniel Rousset, prénommé, deux cents actions	200
2. Monsieur Yannick Rousset, prénommé, deux cents actions	200
3. Monsieur Frédéric Rousset, prénommé, deux cent cinquante actions	250
Total: six cent cinquante actions	650

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Daniel Rousset, prénommé,
- Monsieur Yannick Rousset, prénommé,
- Monsieur Frédéric Rousset, prénommé.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Christiane Rousset, administrateur, née à Le Cotteau (France), le 3 février 1953, demeurant au 313, Chemin du Pellan Vouvray, F-01200 Châtillon-en-Michaille.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Rousset, Y. Rousset, F. Rousset.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2004, vol. 428, fol. 65, case 7. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076517.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GRUNWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076539.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ANGLOGOLD LUXEMBOURG SHELF ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 89.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

M.J.M. Lagesse

Administrateur

(076215.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ANGLOGOLD LUXEMBOURG SHELF ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 89.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004

- Les comptes au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Les administrateurs et le Commissaire sont déchargés de leur responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
- Un montant de USD 5.556,00 correspondant à la perte de l'exercice, a été affecté au compte réserve.
- Le mandat des administrateurs suivants, Madame L. Robat et Messieurs J.G. Best & M.J.M. Lagesse, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.
- Le mandat de Commissaire de CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 2 rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

M.J.M. Lagesse

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076213.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUX-PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.907.

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable LUX-PORTFOLIO SICAV, avec siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 883 du 7 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1135 du 26 juillet 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.907.

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Employé à la Banque et Caisse d'Épargne, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Astrid Heyman, Employée à la Banque et Caisse d'Épargne, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Wagener, Employé à la Banque et Caisse d'Épargne, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

II - Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal «Luxemburger Wort» en date du 13 août 2004 et du 23 août 2004;

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 831 du 13 août 2004 et numéro 861 du 23 août 2004. Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III - Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV - Qu'il apparaît de cette liste de présence que 1.699 (mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Que conformément à l'article 29 des statuts et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente Assemblée délibère et les décisions sont à prendre à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V - Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2004.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2004 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

a) Compartiment LUX-PORTFOLIO DEFENSIVE

Actif net au 30 juin 2004:	72.326.997,42 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2004:	1.769.168,85 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2004:	1.760.932,96 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

b) Compartiment LUX-PORTFOLIO BALANCED

Actif net au 30 juin 2004:	204.118.338,52 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2004:	2.203.593,48 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2004:	10.816.437,47 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

c) Compartiment LUX-PORTFOLIO GROWTH

Actif net au 30 juin 2004:	182.666.057,49 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2004:	-487.656,25 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2004:	14.483.875,84 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

d) Compartiment LUX-PORTFOLIO DYNAMIC

Actif net au 30 juin 2004:	73.994.899,44 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2004:	-293.662,60 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2004:	7.385.847,95 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Paul Waringo en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration et de la nomination de Monsieur Paul Waringo en tant que vice-président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2005:

Monsieur Jean-Claude Finck, président;
 Monsieur Paul Waringo, vice-président;
 Monsieur Michel Birel, administrateur;
 Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;
 Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;
 Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;
 Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur;
 Monsieur Armand Weis, administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 35.355,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 1, rue Zithe.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, A. Heyman, M. Wagener, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 septembre 2004.

T. Metzler.

(076481.3/222/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FARTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 974.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 49.229.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre 2004, les administrateurs ont pris la décision suivante:

Nomination d'un administrateur-délégué

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à la nomination de Monsieur Nasser H.A. Al Assaf, Finance Executive, né le 17 mars 1953 à Gassim (Arabie Saoudite), demeurant à Olaya Main street, 1955-11441, Riyadh (Arabie Saoudite), en qualité d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2006.

Conformément à l'article 12 des statuts, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Nasser H.A. Al Assaf, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076401.3/1185/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

KDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 103.019.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gilles Malhomme, plus amplement désigné ci-après, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature, conformément à l'article 9 de ses statuts.

2. Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de KDC S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la mise en valeur d'un portefeuille de valeurs mobilières et de participations.

La société a également pour objet les travaux et les services d'ordre administratif auprès de filiales et le conseil en ressources humaines.

La société peut en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mil cinq, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prédite	999 actions
2. Monsieur Gilles Malhomme, prédit	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros.

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un. (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société de droit belizien GEEVESTON VENTURES CORP., représentée par son administrateur Maître Romain Lutgen demeurant à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

b) Maître Romain Lutgen, domicilié à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

c) La société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 2A, place de Paris à L-2314 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et que les comparants ont signé avec nous, Notaire, lecture faite.

Signé: G. Malhomme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 98, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(077298.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

EVOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.733.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée EVOLUTION HOLDING S.A., ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 49.733.

Ladite société a été constituée par le notaire Marc Elter en date du 23 décembre 1994, acte publié au Mémorial C de l'année 1995, page 12.803, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision de l'assemblée générale du 28 juin 2002 (arrondi suite à l'introduction de l'Euro), publié au Mémorial C de 2002, page 66.446.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 23 juillet 2004, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Scussel, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 500 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiement à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement du solde restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société EVOLUTION HOLDING S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 812,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: F. Cavalli, L. Forget, E. Scussel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, vol. 144, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

J. Delvaux.

(076727.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.645.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux actes notariés d'apports en nature de parts sociales exécutés successivement en date du 22 juin 2004 entre:

- La société TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg et la société TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

- La Société TOMKINS HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., précité et la société TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Que les quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par la société TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée.

Senningerberg, le 14 septembre 2004.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076438.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**HANSA OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PELHAM INVESTMENTS OVERSEAS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.962.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(10.559.469,00) CHF
- Résultat de l'exercice	(3.345.564,00) CHF
- Report à nouveau	(13.905.033,00) CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076268.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

**HANSA OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PELHAM INVESTMENTS OVERSEAS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.962.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2004, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la nomination de:

- Monsieur Peter Kalantzis, Administrateur, demeurant à Rennweg, 19, CH-4052 Basel,
- Maître Roland Müller, Avocat, demeurant à Hofweg, 19, CH-4132 Muttenz,

jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Est élu pour la même période PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, S.à r.l., en remplacement de OFOR PricewaterhouseCoopers.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076277.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FARTON S.A., Société Anonyme.

Capital social: 974.000 EUR.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 49.230.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre 2004, les administrateurs ont pris la décision suivante:

Nomination d'un administrateur-délégué

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à la nomination de Monsieur Nasser H.A. Al Assaf, Finance Executive, né le 17 mars 1953 à Gassim (Arabie Saoudite), demeurant à Olaya Main street, 1955-11441, Riyadh (Arabie Saoudite), en qualité d'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2006.

Conformément à l'article 12 des statuts, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Nasser H.A. Al Assaf, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076403.3/1185/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis GERMANY XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.434.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(076538.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ProLogis GERMANY XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.434.

—
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 13 septembre 2004 (traduction)

Il a été décidé que:

Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le 13 septembre 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076619.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

JAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.522.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

JAME S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076933.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

JAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.522.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

JAME S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076934.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DOUMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.441.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Speecke / P. Van Halteren

(076629.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DOUMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.441.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

P. Van Halteren / C. Speecke

(076631.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DOUMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.441.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 juin 2004, le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

P. Van Halteren / C. Speecke

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076646.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.
